

AGR
Société en Nom Collectif au capital de 7.620 Euros
SIÈGE SOCIAL : 1 Chemin du Moulin de la Ville
71150 CHAGNY
350 238 473 RCS CHALON SUR SAONE

PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU
24 JUIN 2025

E X T R A I T

Le 24 juin 2025 à 12 heures 15,

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide de supprimer l'obligation pour la gérance en cas de dispense légale d'établir un rapport de gestion à la clôture de chaque exercice et, en conséquence, de modifier l'article 25 des statuts ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 25 - COMPTES ANNUELS

(...)

De plus elle établit un rapport de gestion, s'il est obligatoire en vertu de la loi. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Le Gérant

